

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Commune de SAINT LAURENT DE CARNOLS

Arrêté relatif au stationnement des personnes handicapées

Le Maire de la commune de Saint Laurent de Carnols,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 241-3-2,

Vu le code de la route et notamment son article R 417-11,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un parking pour le stationnement des personnes handicapées place de l'Abbé Diet,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée place de l'Abbé Diet à côté de l'Eglise.

Article 2 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cornillon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Laurent de Carnols, le 5 juin 2014

